

Comparatif des garanties Visa Premier – Visa Infinite *

	Visa Premier	Visa Infinite
TRANSPORT		
Modification, annulation, interruption de voyage	5 000 €/assuré	10 000 €/assuré
Retard avion/train	450 € par retard	900 €/retard
Retard, perte, vol ou détérioration des bagages	850 €/bagage	1 900 €/bagage Exclusivité Infinite : couverture en cas de vol de bagages à l'hôtel ou dans un véhicule de location jusqu'à 1 900 € par sinistre et par bagage
LITIGE		
Responsabilité civile à l'étranger en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à un tiers	2 000 000 €/sinistre	5 000 000 €/sinistre
Assistance en cas de poursuites judiciaires à l'étranger – participation aux frais d'avocats	3 100 €	8 000 €
EN CAS DE PERTE, DE CASSE OU DE VOL		
Dommage/vol sur un véhicule de location	Remboursement de la franchise prévue au contrat de location ou prise en charge des frais de réparations	Remboursement de la franchise prévue au contrat de location ou prise en charge des frais de réparations
Acheminement de lunettes/lentilles /prothèses auditives à l'étranger en cas de perte ou de casse	Oui	Oui
EN CAS DE MALADIE, DE BLESSURE OU DE DECES		
Transport/rapatriement	Oui	Oui

Prise en charge des frais d'hébergement pour un proche	125 € par nuit pendant 10 nuits	250 € par nuit pendant 10 nuits Exclusivité Infinite : prise en charge des Frais de prolongation de séjour d'un proche suite à l'hospitalisation de l'assuré
Acheminement de médicaments indispensables s'ils sont indisponibles dans le pays dans lequel vous voyagez (frais à votre charge)	Oui	Oui
Transmission de messages urgents	Oui	Oui
Chauffeur de remplacement en cas d'incapacité de conduire	Oui	Oui
Garde des enfants de moins de 15 ans jusqu'à 200 € par jour	Pendant 5 jours	Pendant 10 jours
Avance sur frais d'hospitalisation	155 000 € par assuré	156 000 € par assuré
Aide-ménagère jusqu'à 10 heures	Oui	Oui
Prise en charge des 1ers frais d'obsèques en cas de décès (frais de transport du corps/logistique)	Oui	Oui
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un proche	Oui	Oui
Garde des animaux domestiques jusqu'à 30 € par jour pendant 10 jours en cas d'atteinte corporelle	X	Oui
DECES/INVALIDITE PERMANENTE SUITE A UN ACCIDENT LORS D'UN TRAJET		
Versement d'un capital	310 000 € par sinistre et par famille	620 000 € par sinistre et par famille
ACCIDENT DE SKI		
Prise en charge des frais de recherche	Oui	Oui
Prise en charge des frais de transfert jusqu'au centre médical	Oui	Oui

Prise en charge des frais médicaux en France jusqu'à 2300 €	Oui	Oui
Remboursement des forfaits et cours jusqu'à 850 €	Oui	Oui
MATERIEL DE SKI CASSE OU VOLE		
En cas de vol ou de casse accidentelle du matériel de ski loué, prise en charge jusqu'à 850 €	Oui	Oui
En cas de casse accidentelle du matériel personnel : prise en charge de la location d'un matériel équivalent jusqu'à 8 jours	Oui	Oui Exclusivité Infinite : le vol est également couvert
LITIGE AU SKI		
responsabilité civile et défense et recours	Oui	Oui

* Les garanties sont assurées dans les limites et conditions prévues aux notices d'information. Contrats d'assistance et d'assurance collectives souscrits par Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 (www.orias.fr (<http://www.orias.fr>)), auprès de :

A) Pour l'assistance : Mutuaide Assistance (sise 8/14, avenue des Frères Lumière 94366 Bry sur Marne Cedex) ;

B) Pour l'assurance : CAMCA (sise 53, rue la Boétie 75008 Paris)

et auxquels BforBank a adhéré pour le compte du porteur de la carte.

Ces entreprises, régies par le Code des assurances, sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09).